



CSA bilan social 30 /11 /2023

A l'heure d'établir le bilan social 2022-2023, l'Unsa éducation tire son bilan des rémunération depuis 2000.

Retour sur plus de 20 ans d'érosion de nos traitements avec un exemple concret.

Dominique est professeure des écoles depuis septembre 1999. En septembre 2000, son indice était de 394 points. Elle a gravi les échelons suivant les modalités statutaires classiques et, en septembre 2023, son traitement indiciaire brut était calculé sur la base de 629 points.

- Durant cette période, elle aura vu sa progression de carrière amputée par le gel du point d'indice. En effet sur cette période, **l'inflation cumulée a été d'un peu plus de 48%**. Pendant la même période, **le point n'a été revalorisé que de 16%** environ.

Cela représente pour Dominique une perte de pouvoir d'achat due au gel du point d'indice de près de 22% sur la période.

- On peut regarder cela autrement : les grilles statutaires auraient pu lui faire bénéficier d'une augmentation de 60% de son traitement indiciaire brut, mais à cause du gel du point d'indice, celle-ci n'aura été que de 25% (en 23 ans, soit environ 1% par année d'expérience).

Plus de la moitié (58%) de l'augmentation statutaire de Dominique aura été annulée par le gel du point d'indice.

- Mais cela ne s'arrête pas là. **Chaque mois, Dominique a donc gagné un peu moins que si le point avait suivi l'inflation. Ces pertes se sont accumulées** et, au fur et à mesure des années, **cela représente** une somme plus que conséquente : 86 800 euros bruts et encore davantage en euros constants (en annulant les effets de l'inflation).

En 23 ans, Dominique aura perdu près de 101 000 euros bruts en euros constants. Malgré les revalorisations auto qualifiées d'historique, elle ne voit donc pas les choses sous le même angle que notre ministre.

Elle n'était pas concernée par les mesures du Grenelle ni par celles annoncées plus récemment. La création de l'ISAE et sa revalorisation récente sont une bonne chose mais cette mesure représente

9600 € brut cumulés, loin des pertes évoquées précédemment. Impossible pour elle de s'engager dans le Pacte, qui n'est pas une revalorisation. C'est une mère célibataire et elle aurait les plus grandes difficultés à faire garder ses enfants pour aller faire du soutien en 6ème.

Pire, depuis des années Dominique voit ses conditions de travail se dégrader.

Elle pourrait vous expliquer en long en large et en travers qu'elle a **de plus en plus souvent des élèves en répartition** à cause du manque de remplaçants. Que cela **provoque une fatigue supplémentaire**, qu'elle est souvent à deux doigts de craquer mais qu'elle culpabilise à l'idée d'être absente. On est loin des caricatures répandues dans certains médias et au sein d'une partie de la population.

On l'oblige à suivre, sur le volant des 108h d'animations pédagogiques, des formations en maths dont elle se passerait bien compte tenu de sa formation initiale et de son expérience professionnelle et surtout des besoins autres qui sont les siens. Son compteur des 108h explose chaque année. Aberrations administratives, une fois de plus. Parallèlement, les annonces faites en septembre l'inquiètent. **Il est hors de question pour elle de se former pendant les vacances, le soir ou le mercredi après-midi.** Son temps de travail est déjà très conséquent et ne se limite pas au temps de cours devant élèves.

Dominique a perdu confiance dans l'institution et le sens de son engagement.

Dernière trahison en date, **la modification des règles d'accès à la classe exceptionnelle.** Depuis 7 ans, **elle est tutrice des personnels stagiaires** enseignants. Jusqu'à maintenant, son investissement dans cette mission lui permettait de prétendre à un accès à la classe exceptionnelle de manière prioritaire. Ce n'est plus le cas désormais. **Elle envisage d'abandonner cette mission** qui lui tenait pourtant à cœur, **lasse de cette nouvelle désillusion.**

Cet exemple peut être élargi. Sur la même période Mélanie, professeure certifiée a perdu 108 000 euros ; Camille, infirmière scolaire a perdu 88 300 euros ; Françoise, médecin scolaire a perdu 150 000 euros. Tous les métiers de la fonction publique sont touchés.

L'UNSA Éducation reste à disposition de ceux qui souhaiteraient contester ces chiffres et ces calculs et se fera une joie de prouver par A plus B que c'est une réalité.